



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Conventions de servitudes de passage Ville/ERDF - Quartier
Basseau**

DE20160321_27	Conseil municipal du 21 mars 2016
Rapporteuse : Véronique DE MAILLARD	Télétransmise à la Préfecture le 24 MARS 2016 Affichée le 25 mars 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. PAIN, Mme PEREZ, M. SARDIN

Étaient absents :

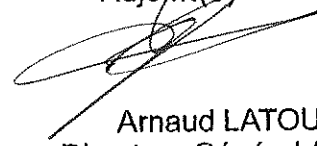
Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)



Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

**Conventions de servitudes de passage Ville/ERDF
- Quartier Basseau**

Espaces Publics
id : 1274

Conseil municipal
21 mars 2016

27

Rapporteure : Véronique DE MAILLARD

Dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU) du Secteur Ouest Basseau, Electricité Réseau Distribution France (ERDF) doit procéder à :

- l'alimentation BT souterraine du futur centre social culturel et sportif de la Grande Garenne, rue Pierre Aumaître,
- la modification du réseau Basse Tension, Chemin du Bois des Bordes.
- la deuxième partie de remplacement des câbles HTA/BT souterrains pour la création du poste Petite Garenne

Par ailleurs, il s'avère nécessaire de procéder au renouvellement du câble papier imprégné dans le quartier de Basseau.

Les services d'ERDF ont donc sollicité l'autorisation de la Ville pour l'installation à demeure sur des parcelles lui appartenant :

- de 2 canalisations souterraines dans une bande d'une largeur d'environ 0,50 mètre et d'une longueur totale d'environ 125 mètres, ainsi que leurs accessoires sur les parcelles cadastrées CW n°s 582, 580 et 527,
- d'une canalisation souterraine dans une bande d'une largeur d'environ 1 mètre et d'une longueur totale d'environ 90 mètres, ainsi que ses accessoires sur la parcelle cadastrée DE n° 160,
- de 6 canalisations souterraines dans une bande d'une largeur d'environ 0,50 mètre et d'une longueur totale d'environ 272 mètres, ainsi que leurs accessoires sur les parcelles cadastrées DE n°s 197 et 195,
- 1 canalisation souterraine dans une bande d'une largeur d'environ 1 mètre et d'une longueur totale d'environ 340 mètres, ainsi que ses accessoires sur les parcelles cadastrées DE n°s 160, 166, 169, 170 et 195.

Il vous est proposé :

- d'approuver les conventions de servitudes de passage à titre gratuit, conclues pour la durée des ouvrages de ces câbles souterrains ou de tout autre ouvrage qui pourrait leur être substitué, et les plans annexés ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour

21 mars 2016

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

l'Adjoint



**Pour le Maire,
François ELIE
Adjoint délégué
aux Ressources Humaines
Qualité du service public
Evaluation des politiques publiques**

